



Licenciement pour absences répétées

Par **Marlaza**, le **15/10/2009** à **13:33**

Bonjour,

Je suis dessinateur en agence d'architecture depuis 2ans, en CDI.

J'ai eu des absences répétées pas toujours justifiées. J'ai reçu 3 courriers d'avertissement et j'ai eu à nouveau une absence que j'ai faite passer sur mes RTT. Chacune de mes absences était décomptée sur mes RTT.

Hier j'ai reçu en recommandé un courrier m'invitant à une réunion avec le directeur en vue d'un éventuel licenciement. Bien que je m'attendais tôt ou tard à ce genre de courrier, j'aimerais connaître mes droits.

Dois je me faire accompagner par un membre des prud'hommes? Puis-je espérer une prime de licenciement? Quels sont mes droits?

Par avance, merci.

Cordialement
MP